

Besançon, le 5 septembre 2023

Rectorat

IA-IPR de Philosophie
Floriane TANGUY
Tél : 03-81-65-49-33
Mél : floriane.tanguy@ac-dijon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Mesdames, Messieurs
les professeurs de Philosophie
s/c Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée de l'IA-IPR de Philosophie

Mesdames et messieurs les professeurs de philosophie, chères et chers collègues,

Après la pause salubre des congés estivaux, je vous souhaite une rentrée aussi sereine et agréable que possible. Je salue les collègues qui rejoignent notre académie et, tout particulièrement, les jeunes collègues stagiaires qui font leurs débuts dans le métier : je leur souhaite le meilleur pour cette prise de fonction ; je suis certaine que tous leurs collègues sauront les accompagner dans la découverte de notre académie. Je remercie vivement les professeurs qui ont accepté une mission de tutorat.

J'ai le plaisir de vous annoncer que monsieur Paul Mathias, inspecteur général de philosophie, prend la responsabilité de notre académie dans le cadre de la nouvelle répartition des académies au sein du groupe philosophie de l'IGESR.

➤ **Baccalauréat 2023**

Je tiens à adresser toute ma reconnaissance à l'ensemble des professeurs correcteurs des épreuves d'enseignement de spécialité comme de philosophie au baccalauréat ainsi que les responsables de commissions pour la qualité du travail accompli.

Je souhaite attirer votre attention sur un problème qui a été relevé par des examinateurs et des chefs de centre : des élèves se présentent sans liste ou avec une liste non conforme lorsqu'ils sont soumis au second groupe d'épreuves. Je tiens donc à rappeler que l'étude d'une oeuvre suivie en classe de philosophie de terminale générale ou d'extraits en classe de terminale technologique est une obligation réglementaire. Il faut sans doute rappeler aux élèves qu'il ne s'agit pas seulement de les préparer à un éventuel oral : l'utilité de ce travail est d'abord de mettre les élèves en contact avec les textes, avec une oeuvre cohérente d'une certaine ampleur et de se familiariser avec la pensée d'un auteur. En terminale générale, il s'agit donc d'un travail qui complète heureusement celui que vous faites par ailleurs en analysant des extraits tout au long des cours. C'est pourquoi je vous recommande de commencer cette étude dès le premier trimestre pour permettre aux élèves de s'imprégner des contenus de l'oeuvre et pouvoir la mobiliser le jour de l'écrit du baccalauréat.

Il importe que vous prépariez en fin d'année la liste visée par vos soins et par le chef d'établissement indiquant l'oeuvre suivie avec éventuellement les passages ou chapitres étudiés (terminale générale) ou la liste de textes et les textes (terminale technologique) afin que les élèves puissent la présenter à leur examinateur lors des épreuves du second groupe. Les notes de service précisent que **la**

« **note écrite ou dactylographiée** » présentée par le candidat à l'examineur doit faire mention « **des questions auxquelles l'étude de l'œuvre ou de certaines parties de l'œuvre** » [dans la voie générale] ou « **des textes [dans la voie technologique] a été associée** ». La liste pourra aussi fort utilement être déposée au secrétariat de vos établissements respectifs. Concernant les modalités de cette épreuve orale de contrôle, vous pouvez vous reporter au BO spécial n°2 du 13 février 2020 (note de service 2020-023 du 11-02-2020) que vous pouvez aussi aisément consulter sur le site philosophie de l'académie de Besançon.

➤ **Les rendez-vous de carrière (PPCR) et visites-conseils**

Les professeurs éligibles aux **rendez-vous de carrière** ont reçu ou vont recevoir une notification les en informant et seront avisés de ma visite quinze jours avant son échéance. J'invite les collègues concernés à s'emparer du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (B.O du 25 juillet 2013) et de la possibilité de renseigner le *document de référence de l'entretien* : il s'agit d'une aide à la préparation de ce rendez-vous de carrière afin de mieux cerner les éléments que les professeurs souhaitent mettre en avant concernant les compétences évaluées, leur parcours et leurs projets, pour valoriser leur engagement professionnel.

Parallèlement aux rendez-vous de carrière, des **visites-conseils** demeurent possibles à titre d'accompagnement à l'occasion de mes déplacements dans les établissements de l'académie ; elles concerneront prioritairement les professeurs contractuels et professeurs néo-titulaires. Ces visites relèvent du suivi et du conseil, non de l'évaluation ; ces visites en classe et ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger avec vous : j'observe dans vos classes des pratiques innovantes et efficaces, je recueille vos interrogations, vos besoins en formation..., autant d'informations qui nourrissent ainsi le dialogue avec le groupe philosophie de l'IGESR. Si vous souhaitez une visite-conseil, je vous invite à prendre l'initiative de me solliciter ; je vous serai reconnaissante de bien vouloir me le signaler avant les congés d'automne afin que je puisse organiser mon planning.

➤ **Le plan académique de formation**

La **formation continue** s'adresse à l'ensemble des professeurs, quel que soit leur statut ; elle offre un moment privilégié pour vous rencontrer, échanger, enrichir vos pratiques professionnelles et actualiser les connaissances disciplinaires. Elle ne doit donc pas être opposée à vos obligations de service puisqu'elle est au contraire l'un des moyens de les assurer au mieux. Ainsi, je souhaite vivement que chacun d'entre vous suive au moins une formation par an, en en tenant compte dans la progression annuelle de vos leçons.

Les propositions pour 2023-2024 sont les suivantes :

- le **jeudi 25 janvier 2024**, une journée de formation sur la philosophie de Simondon se tiendra pour approfondir le travail engagé en 2023 ; trois conférences sont programmées : « la nature dans l'*Individuation* » par Arnaud Macé ; « l'art et l'image » par Michaël Crevoisier ; « la relation homme-machine, la cybernétique et l'esprit, l'IA » par Anne Alombert.
- le **15 février 2024**, une journée sera consacrée à Hume et Montaigne : « Suivre la nature ? » le matin et « un moi introuvable ? » l'après-midi. Cette journée sera animée par nos collègues Marc Foglia et Alexandre Simon.

Pour la **spécialité HLP**, vous pourrez bénéficier d'une journée de formation dont la date n'est pas encore fixée. Cette journée est destinée à tous les professeurs de philosophie et de lettres qui enseignent la spécialité HLP ; elle portera sur l'interprétation.

La présentation de l'offre est accessible sur la page EAFC du site de l'académie : <https://www.ac-besancon.fr/programme-academique-de-formation> . Avec le déploiement de l'application SOFIA-FMO, il n'y a plus de campagne d'inscription. Il est donc possible de s'abonner puis de se préinscrire à tout moment de l'année.

➤ **Le plan national de formation**

Les **Rencontres Philosophiques de Langres**, consacrées cette année à la sensibilité, se dérouleront du 5 au 7 octobre. Vous trouverez le programme en pièce jointe. Vous pouvez consulter les enregistrements et télécharger les textes des conférences de la session 2022 des Rencontres sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3265/rpl-2022-le-travail> ; vous pourrez aussi accéder aux enregistrements des précédentes sessions.

Afin de proposer une formation adaptée et d'excellence aux professeurs qui prennent en charge l'enseignement DGEMC ou souhaitent le faire à terme, l'université Paris-Panthéon-Assas - en partenariat avec la DGESCO et les groupes d'économie-gestion, de sciences économiques et sociales et de philosophie de l'IGESR, et en association avec les universités Lyon 3 Jean-Moulin, Toulouse 1 Capitole, Nantes et Strasbourg - a créé en 2022 un **diplôme universitaire DGEMC**.

La formation se traduit par la délivrance d'un diplôme universitaire (DU) qui attestera du même niveau de compétences quelle que soit l'université formatrice retenue et qui valorisera un parcours de formation exigeant. Le DU propose une formation hybride, alternant temps de formation à distance et temps de formation sur site, répartis de la manière suivante :

- 40 heures de regroupement sur site au sein de l'une des universités partenaires (pour l'académie de Besançon, l'université de Strasbourg)
- 60 heures de travail à distance accompagné.

Les professeurs de philosophie intéressés par cette formation dont le coût est pris en charge par l'EAFC peuvent dès maintenant m'adresser une lettre de candidature.

L'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), en partenariat avec la Dgesco et le groupe philosophie de l'IGESR, propose un cursus de formation à distance en philosophie afin de permettre aux professeurs de philosophie de s'approprier la pensée de quatre auteurs nouvellement inscrits au programme de philosophie des classes terminales des voies générale et technologique, chacun correspondant à une aire culturelle extra-occidentale différente : Zhuangzi, Nāgārjuna, Avicenne et Maïmonide. Le contenu de cette formation, organisée à distance, est dispensée sur la plateforme Moodle de l'Inalco. Il s'agit principalement d'une formation en asynchrone, pour permettre à chacun une liberté d'apprentissage.

La formation sera composée, pour chaque auteur, de 8 à 12 heures de vidéos de cours, d'une bibliographie raisonnée, de textes commentés en traduction et de l'accès à un forum d'échanges. Une journée d'études sera organisée à l'Inalco au cours de la "journée des philosophies d'ailleurs" qui se tiendra au mois de mars 2024. Pour cette formation, l'académie de Besançon devrait disposer d'une ou deux places et prendra en charge les frais d'inscription.

Les professeurs intéressés par cette formation peuvent dès maintenant se rapprocher de moi pour de plus amples informations et faire acte de candidature.

➤ **La spécialité Humanités, littérature et philosophie en terminale et le Grand Oral**

Deux aménagements ont été annoncés par monsieur le ministre de l'Education Nationale pour la prochaine session du baccalauréat :

- les épreuves de spécialité se tiendront au mois de juin ;
- lors de l'épreuve de Grand Oral, les élèves ne seront plus interrogés sur leur projet de poursuite d'études ou leur projet professionnel.

Je reviendrai vers vous par la liste de diffusion dès que nous aurons été destinataires d'informations consolidées sur ces aménagements, en particulier concernant le programme de la spécialité Humanités, littérature et philosophie.

Je vous rappelle enfin que l'évaluation de l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première relève du contrôle continu (<https://eduscol.education.fr/877/presentation-du-contrôle-continu>).

➤ **Rappel concernant le rythme de travail des élèves et les devoirs en temps limité**

La formation des élèves passe à l'évidence par le travail qui leur est demandé et qui doit être au plus proche des exigences des épreuves de l'examen, ce que conforte la conviction que les compétences complexes qui s'y développent sont indispensables à la poursuite d'études dans le supérieur, indépendamment de la philosophie. C'est pourquoi nous vous invitons à recentrer l'évaluation, dès le début de l'année scolaire, sur les devoirs type bac, éventuellement préparés par des étapes/exercices toujours articulés et subordonnés à la rédaction du devoir complet. Ce dispositif (étapes préparatoires, rédaction du devoir complet) permet également de conjurer un mauvais usage d'internet ou de ChatGPT par exemple. Conformément aux recommandations de l'Inspection Générale, il importe de faire travailler les élèves sur table dans des conditions proches de celles de l'examen. Nous savons que la nouvelle organisation du lycée ne rend pas toujours ces plages de 4h faciles à obtenir. N'hésitez pas à me solliciter si une situation vous semble par trop préjudiciable à vos élèves.

Je me permets de vous rappeler les recommandations du groupe philosophie de l'IGESR concernant le travail des élèves :

« S'agissant des exercices en temps limité, plusieurs devoirs sont nécessaires, sur l'ensemble de l'année, à une bonne préparation des élèves à l'examen : devoirs surveillés, devoirs intégrés à des « baccalauréats blancs », soit dans les conditions strictes du baccalauréat, soit dans des conditions s'en rapprochant progressivement.

Sont ainsi recommandés :

- dans la voie générale, 8 devoirs répartis sur l'ensemble de l'année, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles ou semestrielles – dont *3 devoirs en temps limité* ;
- dans la voie technologique, 6 devoirs répartis sur l'ensemble de l'année, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles ou semestrielles – *dont au moins 2 devoirs en temps limité*, répartis de manière à assurer la progressivité des apprentissages.

Quand sa charge de cours devient importante en raison du nombre de classes et d'élèves dont il a la charge, le professeur ne réduit pas le nombre des devoirs, mais il adapte les modalités de composition ainsi que les modalités de correction et d'annotation des travaux de élèves, en invitant par exemple à des travaux de groupe ou à la réalisation de devoirs à composition progressive. Il associe dans ces conditions le travail en temps libre et le travail en temps limité et y intègre, autant que nécessaire, des moments de réécriture partiels.»

➤ Ateliers de philosophie en voie professionnelle

La réforme de la voie professionnelle a instauré la possibilité de proposer des « ateliers de philosophie » aux élèves des classes de terminale de la voie professionnelle (note de service du 1^{er} mars 2021 publiée au BO du 15 avril) ; le déploiement de ces ateliers relève d'une volonté forte d'assurer l'équité de tous les bacheliers en proposant aux élèves de terminale professionnelle un authentique enseignement de philosophie, assuré par un professeur de philosophie, à l'instar de toutes les voies des lycées. A partir de la rentrée 2023, une option Philosophie, proposée dans les lycées professionnels volontaires, vient renforcer ces dispositifs déjà existants.

L'objectif de ce nouvel enseignement n'est pas de proposer aux élèves des lycées professionnels de simples pratiques d'« échanges » ou de « discussion », mais bien **de les introduire aux démarches et aux questionnements propres à la discipline « philosophie »**, parmi lesquels l'analyse de problèmes notionnels, la construction et la déconstruction d'arguments, la consolidation des capacités critiques et réflexives des élèves sur leurs convictions comme sur leurs pratiques, etc. C'est donc aux professeurs de philosophie – sur la base du volontariat – qu'il revient d'assurer cet enseignement.

Madame Lenglet Mélot, IEN EG Lettres, et moi-même pilotons le développement de ces ateliers dans notre académie. Les propositions retenues, très diversifiées, ont été élaborées après concertation afin de s'adapter au contexte local et à la singularité des établissements et des filières. Ces ateliers ont rencontré un beau succès auprès des élèves et ont vocation à se développer afin de permettre à tous les bacheliers de bénéficier d'une initiation à la démarche philosophique.

Les professeurs qui souhaiteraient s'impliquer pour l'année 2023-2024 dans la mise en oeuvre d'ateliers de philosophie dans leurs établissements voudront bien se rapprocher de moi : je leur communiquerai toutes les informations utiles à la réalisation de ce projet.

➤ Quelques rappels pratiques

Pour accéder aux différentes ressources utiles à votre enseignement en tronc commun et en spécialité et aux textes officiels, je vous invite à consulter régulièrement le site philosophie de notre académie (<http://philosophie.ac-besancon.fr/>) dont monsieur Michel Murarotto, IAN philosophie des académies de Besançon et Dijon, assure l'administration, ce dont je le remercie vivement. Vous trouverez en particulier sur le site le livret d'accueil destiné aux nouveaux professeurs (professeurs stagiaires et professeurs contractuels) qui comporte des informations et des ressources qui pourront aussi intéresser les professeurs expérimentés : je vous recommande donc de le télécharger et de le parcourir.

Je vous serai reconnaissante de bien vouloir activer votre **adresse électronique académique**, qu'il convient d'utiliser **de manière exclusive** dans le cadre de la communication professionnelle et de **consulter très régulièrement**. En effet, c'est à cette adresse que les courriels que je vous envoie sur

la liste de diffusion sont distribués. Si vous ne consultez pas régulièrement votre webmail académique, je vous recommande d'ajouter votre compte de courrier académique sur votre application de messagerie. Des tutoriels sont aisément accessibles sur internet pour effectuer cette manipulation selon votre application de messagerie (pour Thunderbird : <https://support.mozilla.org/fr/kb/configurer-un-compte-manuellement> ; pour Outlook : <https://support.microsoft.com/fr-fr/office/ajouter-un-compte-de-courrier-dans-outlook-6e27792a-9267-4aa4-8bb6-c84ef146101b> ; pour Gmail : <https://support.google.com/mail/answer/6078445?hl=fr-CA>).

Vous pouvez tout à fait légitimement me contacter ou m'écrire, sans passer nécessairement par la voie hiérarchique, pour ce qui concerne les questions d'ordre pédagogique ou didactique, par courriel (floriane.tanguy@ac-besancon.fr).

Chères et chers collègues, soyez assurés que je reste disponible pour vous accompagner et répondre à vos attentes. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et une année scolaire qui soit l'occasion de mener à bien vos différents projets professionnels et pédagogiques.

Floriane TANGUY
IA –IPR de Philosophie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Floriane Tanguy', written in a cursive style.